

00017

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

30 MAI 2022

/AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 DU  
POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES DEVANT  
PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA MIGRATION DES  
PLATEFORMES MATERIELLES ET LOGICIELLES DU SYSTEME D'INFORMATION  
ENVIRONNEMENTAL (SIE)

## 1. CONTEXTE

Le Fonds Commun PSFE est un mécanisme multi bailleurs qui finance les activités contribuant à la réalisation du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) du Gouvernement, dont la charge de l'implémentation relève actuellement de trois ministères : le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT).

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités financées par ce fonds, le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, pour la constitution de la liste restreinte des cabinets d'études devant participer à l'appel d'offres national restreint pour la migration des plateformes matérielles et logicielles du système d'information environnemental.

En effet, l'objectif général de la prestation est de développer le nouveau système d'information environnementale.

De façon spécifique, il sera question de mettre en œuvre toutes les indications comprises dans le cahier de charges du développement du SIE. Entre autres, il s'agira de :

- Implémenter les besoins fonctionnels ;
- Implémenter les besoins non fonctionnels ;
- Déployer le SIE ;
- Renforcer les capacités de l'unité TIC ;
- Produire la documentation complète et détaillée du système.

## 2. PARTICIPATION

La participation à cet appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute société, entreprise, Bureau d'études installés au Cameroun et ayant une expérience avérée dans le domaine faisant l'objet de la consultation.

## 3. FINANCEMENT

Les prestations seront financées par le Fonds commun PSFE, activité n° 5.6.20.

#### 4. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation présenté en un volume avec intercalaires comportera les pièces administratives et techniques suivantes :

a) Pièces administratives :

- Une lettre de motivation dûment signée par le représentant légal de l'entreprise ;
- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Une attestation de non redevance ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Une attestation de localisation ;
- Une copie du registre de commerce.

b) Pièces techniques :

- Une note de présentation de la structure (plaquette, personnel, patrimoine, standing, etc.) ;
- Les CV dûment datés et signés du personnel proposé pour réaliser le projet, assortis des copies certifiées des diplômes ;
- Les références pertinentes des cinq dernières années assorties des pièces justificatives (Extraits des contrats, lettres commandes, marchés, attestations de service fait, procès-verbaux de réception etc.).
- Tout autre atout de son choix

#### 5. DATE ET LIEU DE DEPOT, PRESENTATION.

Les dossiers, rédigés **en français ou en anglais en six (6) exemplaires** dont un (1) original et cinq (5) copies marquées comme tels, devront être déposés **sous pli fermé** au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7<sup>ème</sup> étage, porte 704 ou 708, au plus tard le 29/6/2022 à 15 heures.

Les enveloppes devront porter la mention « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N° 11111111 /AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 30 MAI 2022  
POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE RESTREINTE DES CABINETS D'ETUDES  
DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA  
MIGRATION DES PLATEFORMES MATERIELLES ET LOGICIELLES DU SYSTEME  
D'INFORMATION ENVIRONNEMENTAL (SIE) »

#### 6. CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION

Les dossiers seront évalués suivant les critères éliminatoires et essentiels suivants :

Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce demandée ;
- Pièces administratives invalides ;
- Fausses déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70% ;

Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre du candidat (**10 points**)
- Expérience générale dans le domaine des services et prestations intellectuelles (références assortis de justificatifs), **5 points par référence, soit 25 points au total** ;
- Expérience spécifique dans le domaine du développement d'application informatique en micro services (Développement backend, frontend et mobile, agilité, devoops etc... (références assortis de justificatifs)), **7 points par références, soit 35 points au total** ; NB : une même expérience ne peut être considérée à la fois

*comme étant générale et spécifique. Dans ce cas, elle est prise une seule fois en compte comme expérience spécifique.*

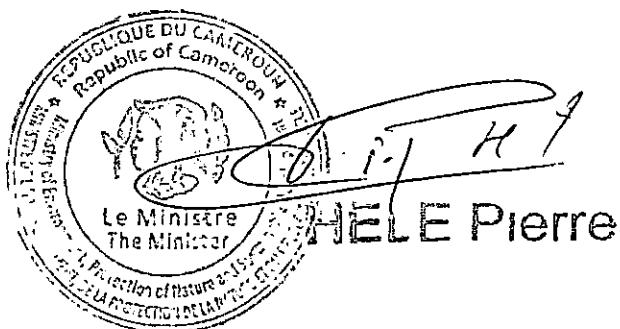
- Expérience du personnel clé (CV plus expérience du personnel clé conformément au profil (proposé en annexe). Pour chaque profil : 1 point par CV daté et signé ; 1 point par copie certifiée du diplôme correspondant ou plus ; 1 point pour le nombre d'années d'expériences requises après le diplôme minimum exigé et 3 points pour la présentation d'une certification en gestion de projet uniquement pour le chef de projet soit *30 points au total*)

## 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable sis à l'Immeuble Ministériel N°2, 7<sup>ème</sup> étage, porte 704 ou 708, Tél : 242 01 54 18

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION  
DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.**

Copie : UG/FC-PSFE



CHÈLE Pierre